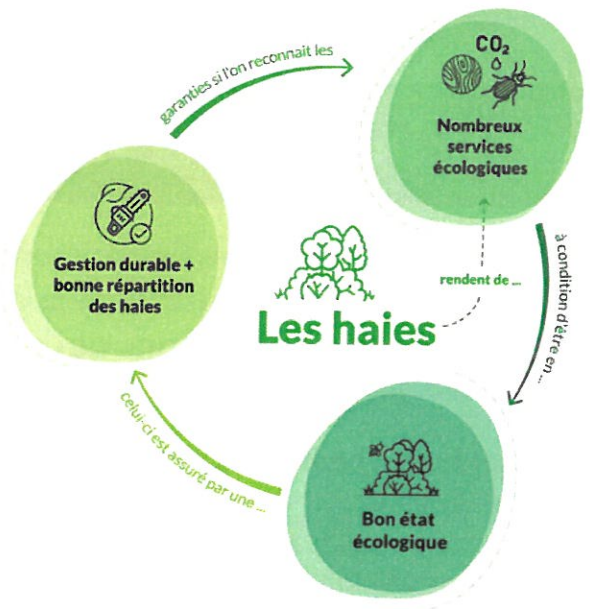


Pour rentrer dans le Label Haie, il faut remplir 100 % des conditions de niveau 1.

Si le gestionnaire respecte l'ensemble de ces premières exigences de gestion durable des haies, il obtient la certification. L'agriculteur sera accompagné par le Parc dans son changement de pratiques afin d'atteindre les critères des niveaux 2 et 3.

Pour maintenir sa certification, l'agriculteur labellisé devra atteindre 100 % des indicateurs du niveau 2 d'ici la fin de la 6^{ème} année et 80 % des indicateurs du niveau 3 d'ici la fin de la 10^{ème} année.

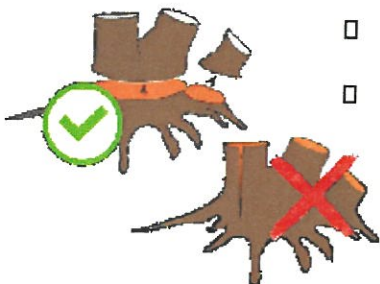


Sélection et gestion



Absence de coupe à blanc de tous les arbres de haut jet. Sauf en cas de maladie constatée.

Qualité de coupe



- ☐ Coupe effectuée au plus près du sol (maximum 20cm).
- ☐ Coupe nette sans éclatement de la souche ou de la tête et sans entaille du tronc.

Emprise minimale de la haie



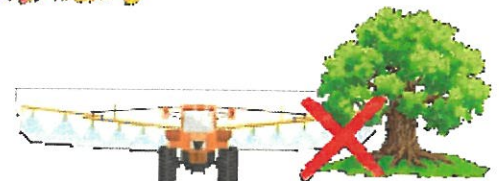
- ☐ Pas d'abrouissement des repousses
- ☐ Ne pas tailler en dessous de 1 m de haut et de 1 m de large et ne tailler que les repousses de l'année. (Haie basse taillée au carré)
- ☐ Favoriser les repousses de la haie après exploitation en s'interdisant le broyage de 50cm de part et d'autre de la haie, y compris les trouées. (Toutes les haies)



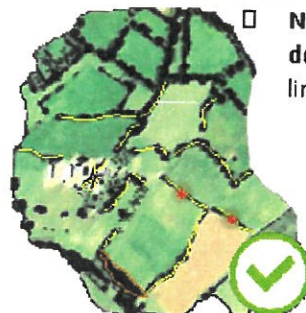
Pratiques dégradantes



- ☐ Pas de brûlis des résidants.
- ☐ Pas d'écobuage de la haie et du talus.
- ☐ Pas de désherbage chimique à moins de 1,5 m de l'axe de la haie



Non-surexploitation du bocage



- ☐ Ne pas prélever plus de 1/10^e par an du linéaire total de haies.

LES PARTENAIRES PSE



Établissement public du ministre chargé de l'environnement

